



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE**

**DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS**

**AVRIL 2022**

**NUMERO SPECIAL N°48**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

<b>SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES</b> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté du 7 avril 2022 modifiant les statuts de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage</i> .....	<b>2</b>

---

◆

---

**SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES**

---

**Arrêté du 7 avril 2022 modifiant les statuts de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage**

Considérant que les conditions de délais et de majorité qualifiée sont respectées ;

Art. 1 : A compter de la date de publication de cet arrêté la modification des statuts est validée.

Art. 2 : Les statuts sont annexés au présent arrêté.

Art. 3 : Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Art. 4 : La sous-préfète de Coutances, le directeur départemental des finances publiques de la Manche, le président de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Pour le Préfet, la Sous-préfète, Françoise PLOUVIEZ-DIAZ

**Coutances mer et bocage**

Statuts

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé entre les communes de

- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| • Agon-Coutainville        | • Lingreville               |
| • Annoville                | • Montaigu-les-Bois         |
| • Belval                   | • Montcuit                  |
| • Blainville-sur-mer       | • Monthuchon                |
| • Brainville               | • Montmartin-sur-mer        |
| • Bricqueville-la-Blouette | • Montpinchon               |
| • Cambernon                | • Muneville-le-Bingard      |
| • Cametours                | • Nicorps                   |
| • Camprond                 | • Notre-Dame-de-Cenilly     |
| • Cerisy-la-Salle          | • Ouville                   |
| • Courcy                   | • Orval-sur-Sienne          |
| • Coutances                | • Quetteville-sur-Sienne    |
| • Gavray-sur-Sienne        | • Régneville-sur-mer        |
| • Gouville-sur mer         | • Roncey                    |
| • Gratot                   | • Saint-Denis-le-Gast       |
| • Grimesnil                | • Saint-Denis-le-Vétu       |
| • Hambye                   | • Saint-Malo-de-la-lande    |
| • Hauteville-la-Guichard   | • Saint-Martin-de-Cenilly   |
| • Hauteville-sur-mer       | • Saint-Pierre-de-Coutances |
| • Heugueville-sur-Sienne   | • Saint-Sauveur-villages    |
| • La Baleine               | • Saussey                   |
| • La Vendelée              | • Savigny                   |
| • Le Mesnil-Garnier        | • Tourville-sur-Sienne      |
| • Le Mesnil-Villeman       | • Ver                       |
| • Lengronne                |                             |

une communauté de communes qui prend la dénomination de « Coutances mer et bocage ».

**Article 2**

Le siège de la communauté de communes est situé à l'adresse suivante : hôtel de ville – 50200 Coutances.

**Article 3**

La communauté de communes est créée pour une durée indéterminée.

**Article 4**

La communauté de communes exerce en lieu et place de ses communes membres les compétences suivantes :

### Compétences obligatoires

- 1- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme

*La compétence PLU emporte également celle relative à l'élaboration des AVAP (L642-1 du code du patrimoine) et du règlement local de publicité (L581-14 du code de l'environnement).*

- 2- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme
- 3- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement
- 4- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- 5- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- 6- Assainissement des eaux usées
  - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
  - Contrôles
  - Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisées sous maîtrise d'ouvrage des particuliers et éligibles aux aides de l'agence de l'eau.
  - Zonages d'assainissement
- 7- Eau

### Compétences supplémentaires

- 1- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie d'intérêt communautaire
- 2- Politique du logement et du cadre de vie
- 3- Création, aménagement et entretien de la voirie
  - Voiries d'intérêt communautaire et chemins de randonnée d'intérêt communautaire

- 4- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
  
- 5- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
  
- 6- Action sociale d'intérêt communautaire
  
- 7- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code
  
- 8- **Autres compétences facultatives**
  - Aménagement numérique du territoire
    - Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électroniques, au sens des 3° et 15° de l'article L32 du code des postes et des communications électroniques,
  
  - Sécurité publique
    - Brigade de proximité de la gendarmerie de Coutances et logements de la gendarmerie de Gavray-sur-Sienne et commissariat de Coutances
    - Accueil et hébergement des renforts de gendarmerie
  
  - Contingent SDIS
  
  - Hébergements touristiques
    - gîte de Saint-Sauveur-Lendelin (1 rue du 8 mai 1945)
    - gîtes de Tourville-sur-Sienne (maison Desnos)
    - gîte de Boisroger (le prieuré)
    - Taxe de séjour
  
  - Cales d'accès à la mer
    - La cale de Regnéville-sur-mer
    - La cale située au sud de l'école de voile à Agon-Coutainville
    - La cale des moulières à Agon-Coutainville
    - La cale de Gonnevillle à Blainville-sur-mer
    - La petite cale, adossée au nord de la cale principale de Gouville-sur-mer
  
  - Etudes de faisabilité ou de programmation d'intérêt communautaire
  
  - Adhésion et retrait de syndicats mixtes (L5214-27 CGCT)

#### Article 5

La répartition des sièges entre les communes respecte la règle de droit commun.

	<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DU CONSEIL DE COMMUNAUTE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 26 janvier 2022</b></p>
<p><b><u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u></b>  En exercice : 79  Présents : 64  Votants : 74</p>	<p><b><u>DATE :</u></b>  - De convocation : 20 janvier 2022  - De l'affichage : 27 janvier 2022</p>

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESALUNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSE), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

**N°5 - Actualisation des statuts de Coutances mer et bocage**

Un travail de toilettage des statuts de la communauté de communes a été entrepris de sorte à les simplifier pour les rendre plus lisible, mais également prendre en compte quelques adaptations récentes. Par ailleurs, lorsqu'il y en a une, la définition de l'intérêt communautaire est dissociée des statuts. En effet, la définition de l'intérêt communautaire est arrêtée par le conseil de communauté à la majorité des deux tiers tandis que les statuts font l'objet d'une délibération de l'ensemble des communes.

La nouvelle rédaction des statuts est jointe en annexe. Elle tient compte des remarques formulées par les services de la sous-préfecture. La conférence des maires a émis un avis favorable sur ce projet.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ces statuts.

\*\*\*\*

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve ces statuts.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,

  
Signé électroniquement par Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79  
Présents : 64  
Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022  
- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

## N°6 - Compétence économique - définition de l'intérêt communautaire

Afin de préciser les contours de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

2- **Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme**

- Sont d'intérêts communautaires les politiques du commerce et de soutien aux activités commerciales suivantes :

- o Opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services.
- o Opérations collectives de redynamisation ou de relance du commerce local
- o Elaboration d'une stratégie, charte ou schéma de développement commercial intercommunal
- o Etudes et observations des dynamiques commerciales
- o Conventions pouvant être conclues avec la région ou le département en matière d'aides aux entreprises du commerce et de l'artisanat.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

....

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,

  
Signé électroniquement par Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79  
Présents : 64  
Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022  
- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

## **N°7 - Compétence environnement - définition de l'intérêt communautaire**

Afin de préciser les contours de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

### **1- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie d'intérêt communautaire**

- Espaces naturels sensibles  
- Gestion du parc l'évêque
  
- Qualité des eaux  
- Coordination des actions d'amélioration de la qualité des eaux impactant les eaux littorales
  
- Actions de maîtrise de l'énergie  
- Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

....

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,

  
Signé électroniquement par Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79

Présents : 64

Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022

- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

**N°8 - Compétence politique du logement et du cadre de vie - définition de l'intérêt communautaire**

Afin de préciser les contours de la compétence politique du logement et du cadre de vie, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

**1- Politique du logement et du cadre de vie**

- CHRS le Prépont
- Opérations programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et programme local de l'habitat (PLH)
- Aménagement et gestion de logements

Sont d'intérêt communautaire les hébergements suivants :

- 9 studios de la rue du 8 mai 1945 à Saint Sauveur villages

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

\*\*\*\*

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,

  
Signé électroniquement par Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79

Présents : 64

Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022

- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSÉLIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

### N°9 - Compétence culture - définition de l'intérêt communautaire

Afin de préciser les contours de la compétence culture, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

#### **3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- Culture
  - Médiathèques et bibliothèques
  - Cinémas
  - Musée Tancrede à Hauteville la Guichard
  - Label pays d'art et d'histoire
  - Opération Villes en scène
  - École de musique
  - Définition d'une politique de subventionnement aux associations et manifestations culturelle.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

\*\*\*\*

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,

  
Signé électroniquement par Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79

Présents : 64

Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022

- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

## N°10 - Compétence sport- définition de l'intérêt communautaire

Afin de préciser les contours de la compétence sport, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

### **3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- Sports

- Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- o Gymnases :

- \_\_ Agon-Coutainville
- \_\_ Cerisy-la-Salle
- \_\_ Claires Fontaines à Coutances
- \_\_ Courtilles à Coutances
- \_\_ Eléonor Daubrée à Coutances
- \_\_ Gavray-sur-Sienne
- \_\_ Gouville-sur-mer (projet)
- \_\_ Montmartin-sur-mer (multisport et escalade)
- \_\_ Complexe Saint-Pierre à Saint-Pierre de Coutances
- \_\_ Saint-Sauveur-villages

- o Terrains de football

- \_\_ Agon-Coutainville
- \_\_ Cambernon
- \_\_ Cerisy-la-Salle
- \_\_ Courcy
- \_\_ Coutances (parc des sports)
- \_\_ Gavray (Gavray-sur-Sienne)
- \_\_ Gouville-sur-mer
- \_\_ Hambye
- \_\_ Lengronne
- \_\_ Lingreville
- \_\_ Nicorps
- \_\_ Roncey
- \_\_ Saint-Sauveur-Lendelin
- \_\_ Tourville-sur-Sienne
- \_\_ Treilly (Quettreville-sur-Sienne)

- o Courts de tennis et squash

- \_\_ Courcy
- \_\_ Coutances (squash et tennis)
- \_\_ Hambye
- \_\_ Hauteville-sur-mer
- \_\_ Lingreville
- \_\_ Nicorps
- \_\_ Roncey
- \_\_ Saussey
- \_\_ Saint-Sauveur-Lendelin
- \_\_ Treilly (squash et tennis) (Quettreville-sur-Sienne)

o Autres équipements

- ... Piscine à Coutances
- ... Salle Jean Orvain à Gavray-sur-Sienne
- ... Centre Gachassin à Agon-Coutainville
- ... École de voile à Agon-Coutainville
- ... École de voile à Hauteville-sur-mer
- ... Skate parc à Courcy
- ... Skate parc à Montmartin-sur-mer
- ... Skate parc à Saint-Sauveur-Lendelin
- ... Mur d'escalade naturel à Montmartin-sur-mer
- ... Plateau sportif à Cerisy-la-Salle
- ... Circuit de moto-cross à Ouville
- ... Aire de jeux sportifs à Gavray-sur-Sienne
- ... Aire de jeux sportifs à Hambye
- ... Aire de jeux sportifs à Le Mesnilbus (Saint-Sauveur-villages)
- ... Aire de jeux sportifs à Roncey
- ... Salle de la filature à Gouville-sur-mer
- ... Parcours kayak et paddle
- ... Stand de tir à Orval-sur-Sienne

o Équipements sportifs et aires de jeux pour les enfants, situés sur les équipements communautaires

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

....

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,

  
Signe électronique de Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79

Présents : 64

Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022

- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESALUNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

### N°11 - Compétence écoles - définition de l'intérêt communautaire

Afin de préciser les contours de la compétence enseignement élémentaire et préélémentaire, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

#### **3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- Enseignement élémentaire et préélémentaire
  - Écoles maternelles et élémentaires publiques
  - Financement des participations à l'enseignement privé résultant des contrats d'association
  - Subventions aux établissements secondaires, supérieurs et aux établissements de formation professionnelle domiciliés sur le territoire communautaire

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

....

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,



Signe électoral de Monsieur Bidot  
BIDOT Jacky  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79  
Présents : 64  
Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022  
- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/01/2022  
Reçu en préfecture le 28/01/2022  
Affiché le 21/01/2022  
ID : 050-200057023-20220126-2022\_01\_26\_012-DE

## N°12 - Compétence action sociale - définition de l'intérêt communautaire

Afin de préciser les contours de la compétence action sociale, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

### 1- Action sociale d'intérêt communautaire

- Petite enfance
  - crèches, micro-crèches, haltes-garderies, multi-accueil petite enfance
  - relais petite enfance,
  - Parentalité et lieux d'accueil parents-enfants
- Enfance - jeunesse
  - accueil périscolaire
  - accueil extrascolaire et de loisirs
  - projet éducatif social local (PESL)
- Espaces publics numériques
- Aménagement de l'offre de santé
  - Pôles de santé libéral et ambulatoire et maisons de santé suivants :
    - PSLA de Coutances
    - Maison de santé de Gavray-sur-Sienne,
    - Maison de santé de Gouville-sur-mer,
    - Maison de santé de Saint-Sauveur-villages,
    - Maison de santé de Montmartin-sur-mer
  - Elaboration et coordination de la mise en œuvre d'une politique de santé

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

\*\*\*\*

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,

  
Signé électriquement Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 janvier 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 79

Présents : 64

Votants : 74

**DATE :**

- De convocation : 20 janvier 2022

- De l'affichage : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	LAUNAY Bruno
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	MARIE Jacques
BINET Jean-René	SALVI Martial	HAREL Anne	QUESNEL Bruno
LEFRANC Daniel	LEMESLE Jean	DEFOY Marine	FAUTRAT Aurélie
LECONTE Valérie	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	ROBIOLLE Hubert
HEWERTSON Sophie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	BOUDIER Régis
PENLAE Michel	LEMIERE Michel	AGNES Jean-Noël	LEDOUX Dany
HELAINÉ Daniel	COUILLARD Arnaud	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
LAINÉ Pauline	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
GALBADON Grégory	MOREL Jacques	MACÉ Richard	HUREL Grégory
VILQUIN Franck	OUTREQUIN Patrick	DUGUEPEROUX Frédéric	GIGAN Aurélie
de la HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	BELLE Jean-Pierre	HUET Laurent
GUILLE Hervé	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
VOGT Pierre	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	CLEMENT Corinne	RAULT Jean-Benoît	JOUANNE Marc

**ABSENTS EXCUSES :**

Delphine FOURNIER (procuration à Didier LEFEVRE), David ROUXEL (procuration à Nadège DELAFOSSÉ), Pierre-Henri DEBRAY (procuration à Mireille GAUNELLE), Etienne SAVARY (procuration à Jean-Dominique BOURDIN), Elodie BOURSIN (procuration à Corinne CLEMENT), Jean-Claude HEURTAUX (procuration à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (procuration à Jean-Pierre LEGOUBEY), Guy JOUANNO (procuration à Franck VILQUIN), Eric DE LAFORCADE (procuration à Dany LEDOUX), Philippe D'ANTERROCHES (procuration à Valérie LECONTE)

**ABSENTS :**

Joël DOYERE, Claude BOSQUET, Yves LEMOUTON, Florent DELIVERT, Jean-Pierre PERRODIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory GALBADON désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

### N°13 - Compétence voirie - définition de l'intérêt communautaire

Afin de préciser les contours de la compétence voirie, un intérêt communautaire doit être défini. Il est proposé la rédaction suivante :

#### 2- Création, aménagement et entretien de la voirie

- voiries

Sont d'intérêt communautaires les voies repérées sur les cartes jointes.

Sur les voies repérées sur la cartographie, l'intérêt communautaire est défini comme suit :

- En agglomération, couche de roulement de la chaussée. En sont exclus les réseaux sous chaussée.
- Hors agglomération, couche de roulement y compris hydraulique pluvial, ouvrages d'art sous chaussée et accotements. En sont exclus tous les autres réseaux sous chaussée et accotement.
- La signalétique de police horizontale et verticale des voiries repérées sur la cartographie est d'intérêt communautaire.

↳ Cartographie des voies d'intérêt communautaire

Les voiries des zones d'activités sont d'intérêt communautaire.

- Chemins de randonnée

Les chemins de randonnée d'intérêt communautaire sont ceux inscrits au plan départemental des itinéraires de randonnée pédestre (PDIPR) ou dans un topo-guide.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette définition de l'intérêt communautaire.

....

Après l'exposé de Monsieur BIDOT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

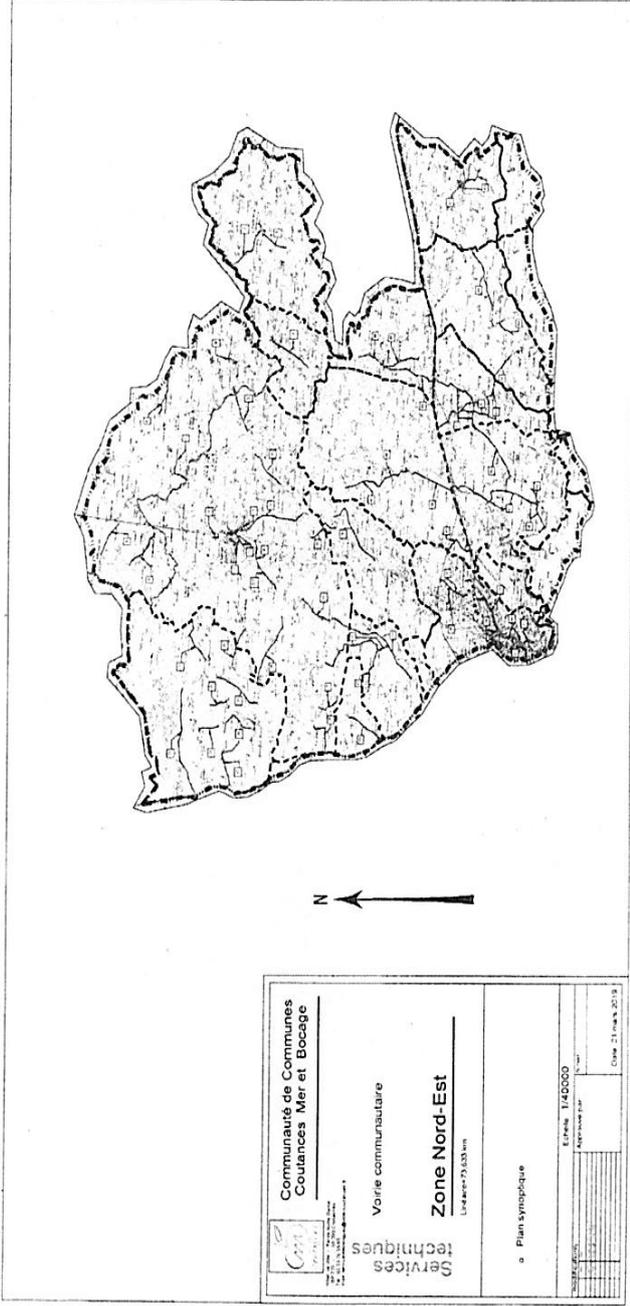
- Approuve cette définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré.

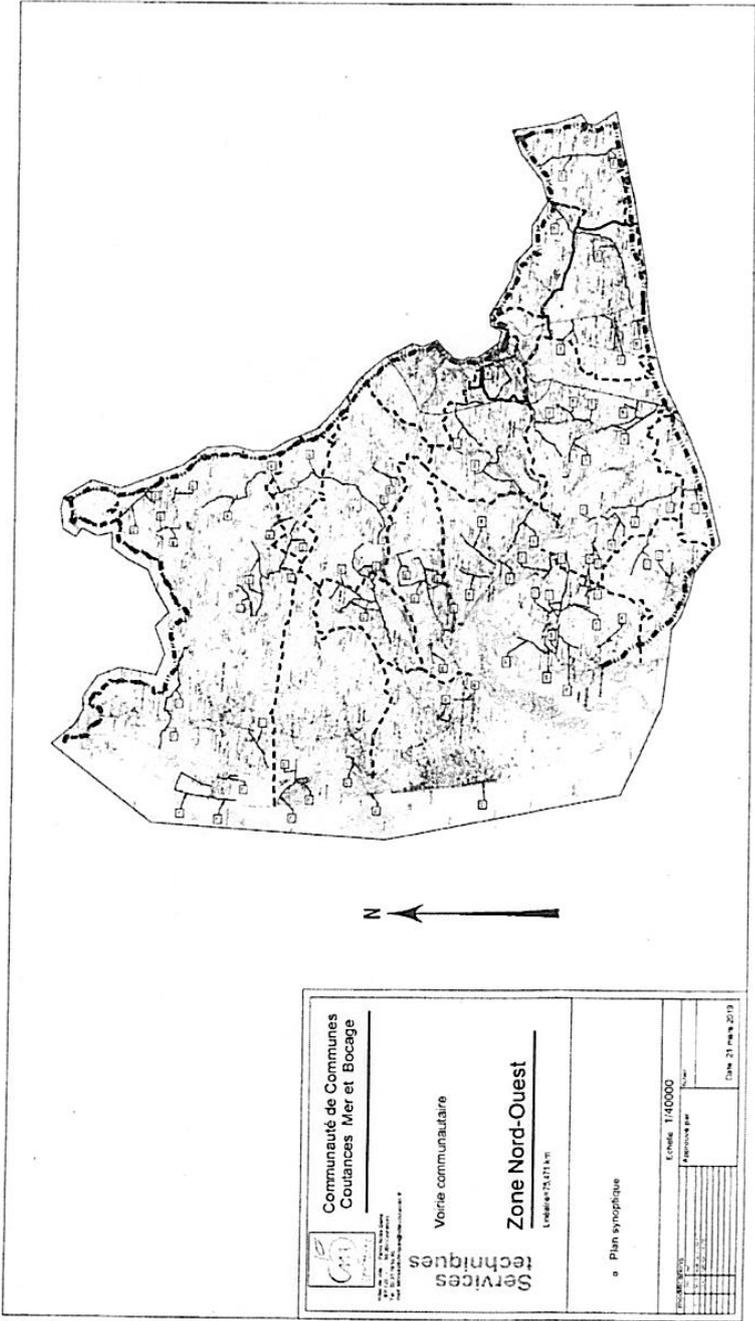
Fait à Coutances,



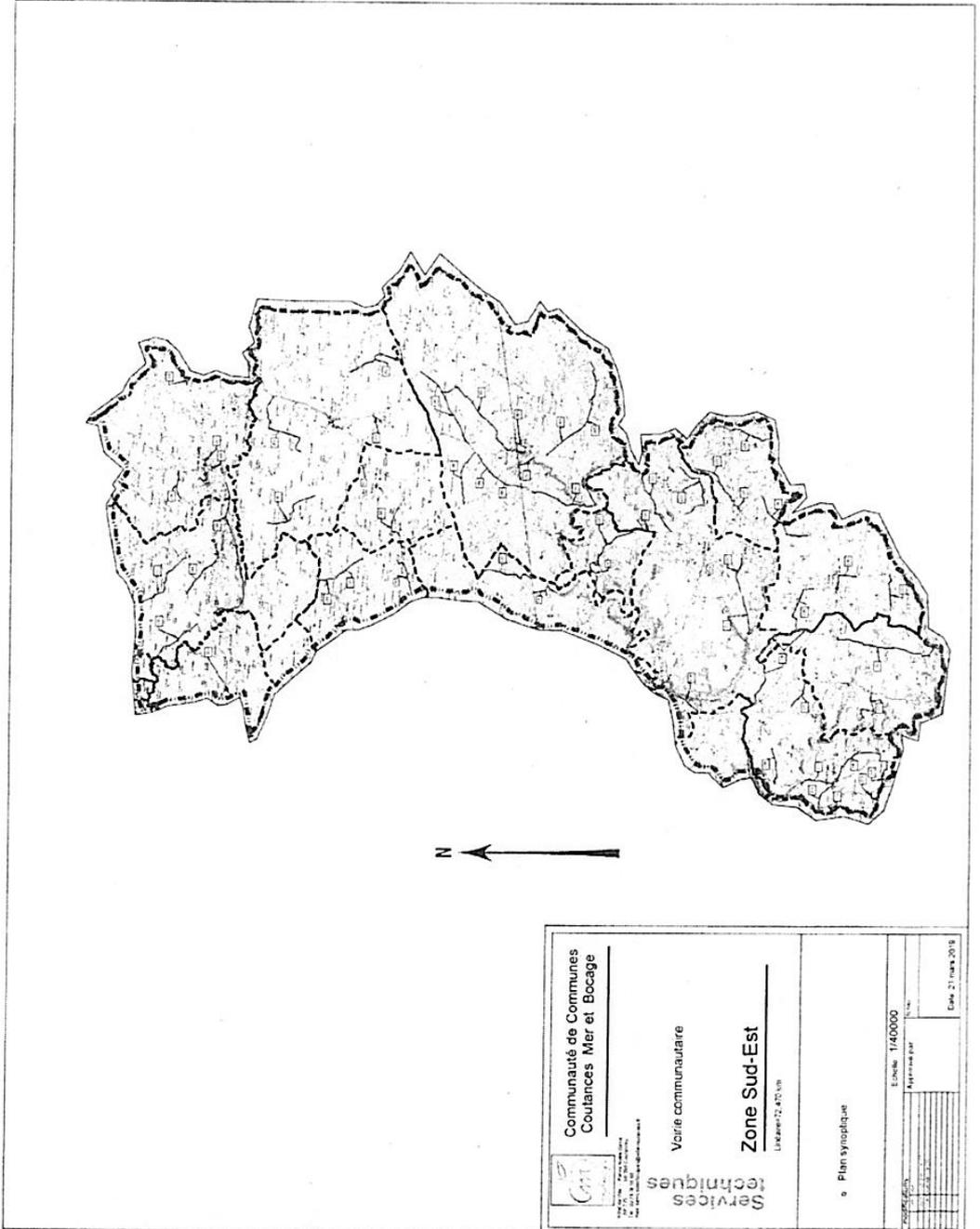
Signé électroniquement par Jacky  
BIDOT  
Date de signature : 27/01/2022  
Qualité : Monsieur le Président de  
Coutances mer et bocage



 <p>Services techniques</p>	<p>Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage</p>
	<p>Voie communautaire</p> <p><b>Zone Nord-Est</b></p> <p>Lot n° 133/330</p>
<p>a Plan synoptique</p>	<p>Échelle 1:40000</p> <p>Approuvé par</p> <p>Le 21 mai 2019</p>



<p>Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage</p>	<p>Voie communautaire</p> <p><b>Zone Nord-Ouest</b> L'ordre n° 211 km</p>	<p>o Plan synoptique</p>	<p>Echelle: 1/40000</p>	<p>Date: 21 mars 2019</p>



 <p>Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage</p>	<p>Verrie communautaire</p> <p><b>Zone Sud-Est</b></p> <p>URP n° 22 875 716</p>	<p>9 Plan synoptique</p>	<p>Échelle 1/40000</p>	<p>État 21 mars 2016</p>
			<p>Services techniques</p>	

